

# RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS - FACEBOOK 2020

LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL LUNDI 20 AVRIL 2020 · TEMPS DE LECTURE ESTIMÉ : 13 MINUTES

## Préambule

L'association Ligue Île-de-France de Basketball, ci-après « la LIFBB », dont le siège social est situé au 117 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS, organise un jeu en ligne : le Challenge du Confiné (ci-après le « Jeu » ou « Jeu Concours）。

Les jeux organisés sur la page Facebook® et le compte Instagram® de la LIFBB sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part aux différents jeux via la page Facebook® et le compte Instagram® de la LIFBB, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de jeu concours concernée. Les jeux sont accessibles sur la page Facebook® et sur le compte Instagram® de la LIFBB aux adresses suivantes :  
<https://www.facebook.com/BasketIDF/> et  
<https://www.instagram.com/basketidf/?hl=fr> (ci-après les « Plateformes »)

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par la LIFBB à l'exclusion de tout parrainage ou intervention des sociétés Facebook® ou Instagram®, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de leurs Plateformes.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par la LIFBB.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers

d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

## Article 1 : Conditions d'accès

### 1.1.

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous:

- (i) personne physique,
- (ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) disposant d'un compte Facebook® ou Instagram® et accédant au Jeu Concours via la page Facebook® ou le compte Instagram® de la LIFBB pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, aux adresses suivantes :  
<https://www.facebook.com/BasketIDF/> et  
<https://www.instagram.com/basketidfr/?hl=fr>

La LIFBB procèdera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

### 1.2.

La participation au Jeu Concours est limitée à une inscription telle que détaillée à l'article 2 ci-dessous.

### 1.3.

L'accès au Jeu concours est interdit aux salariés de la LIFBB et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours.

# **Article 2 : Participation**

## **2.1.**

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour s'inscrire au jeu et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous:

- Se rendre sur la page <https://www.facebook.com/BasketIDF/> ou sur le compte <https://www.instagram.com/basketidf/?hl=fr>
- Se rendre sur une des publications dédiées
- Répondre à chacun des quatre quiz du Jeu concours (mise en ligne chaque lundi, à partir de 14h, du 20 avril au 11 mai 2020 inclus). Chaque quiz est valable une semaine, jusqu'à l'ouverture du suivant et jusqu'à la clôture du jeu le 18 mai 2020.
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible sur le site Internet de la Ligue

L'inscription au Jeu concours n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La LIFBB se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

## **2.2.**

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la page Facebook® ou sur le compte Instagram® de la LIFBB de manière exclusive, le résultat du Jeu concours étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

## 2.3.

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises par la LIFBB sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchues de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

## 2.4.

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de la LIFBB.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, la LIFBB se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet.

# **Article 3 : Détermination des gagnants - remise des lots**

## *3.1. Lots*

Les gagnants seront déterminés par leurs bonnes réponses au Jeu concours. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué entre toutes les personnes ayant le même nombre de points. Ces gagnants remportent les lots indiqués au sein de la publication dédiée disponible sur les Plateformes. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la LIFBB. Si les circonstances l'exigent, la LIFBB se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

1. Premier prix : 300 € de bon d'achat à FFBB Store + 1 t-shirt Jordan (offert par FFBB Store)
2. Deuxième prix : 200 € de bon d'achat à FFBB Store + 1 t-shirt Jordan (offert par FFBB Store)
3. Troisième prix : 100 € de bon d'achat à FFBB Store + 1 t-shirt Jordan (offert par FFBB Store)

### *3.2. Détermination des gagnants*

Les gagnants seront déterminés à l'issue du Jeu concours par son nombre de points qui seront comptabilisés à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites. L'attribution des points sera effectuée de la manière suivante :

- Lancer-franc = question VRAI /FAUX = 1 point
- Mi-distance = QCM = 2 points
- Tir à 3 points = question Vidéo = 3 points

### *3.3. Information des gagnants / remise des prix*

La LIFBB informera les gagnants par courrier électronique, le jour du résultat. A cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Les gagnants devront utiliser leur lot à partir de la date indiquée. A défaut de retour dans les délais, les gagnants perdront leur prix sans que la responsabilité de la LIFBB ne soit engagée, ni une quelconque indemnisation due.

Nonobstant ce qui précède, la LIFBB se réserve également le droit de conserver les lots qui auraient dû être attribués au gagnant défaillant et d'en disposer comme elle le souhaite.

## **Article 4 : Modification / arrêt du Jeu concours**

### **4.1.**

La LIFBB se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la

poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), des Plateformes ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

#### 4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, la LIFBB s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par publication au sein des Plateformes et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant la LIFBB.

#### 4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de la LIFBB ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

#### 4.4.

Chacun des Participants accepte enfin que la LIFBB puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur les Plateformes ou par tout moyen que la LIFBB jugerait opportun.

# **Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité**

La LIFBB ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- (i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus les Plateformes (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;
- (ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;
- (iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

La LIFBB décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

# **Article 6 : Frais de participation**

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la page du site Internet dédiée au Jeu.

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

## Article 7 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la LIFBB par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la LIFBB, par e-mail à l'adresse [communication@basketidf.com](mailto:communication@basketidf.com) ou par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de la LIFBB préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre le(s) participant(s) et la LIFBB, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux ordinaires de France.

## Article 8 : Données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, aux fichiers et

aux libertés, ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu Concours sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le participant lui interdira toute participation au Jeu.

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu Concours, sauf accord contraire exprès du participant.

La LIFBB pourra publier et reproduire sur les Plateformes l'image et le nom du gagnant, pour autant que ce dernier y consente sur demande de la LIFBB.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à la LIFBB.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement la LIFBB par e-mail à l'adresse [communication@basketidf.com](mailto:communication@basketidf.com) ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu Concours pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu Concours.

## **Article 9 : Convention de preuve électronique**

La LIFBB peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les participants, sauf abus

ou erreur manifeste. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatique ou électronique précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la LIFBB dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

## Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé en version Française auprès des services de la LIFBB et est disponible gratuitement sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.basketidf.com/le-challenge-du-confine/>.